

Sujet : [INTERNET] SPPL St- Coulomb, havre du Lupin

De : contact.abrec

Date : 19/11/2022 17:13

Pour : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Copie à : e

Bonsoir,

Veillez trouver ci-joint, notre avis concernant l'enquête publique sur le tracé de servitude du Havre du lupin.

Cordialement

Alain Aubry

Co-Président

Contact.abrec@laposte.net

Site ABREC : <https://abrec-st-malo.jimdofree.com/>

— Pièces jointes : —

courrier enquête publique ABREC.pdf

30 octets

Saint-Malo le 15 novembre 2022

Association ABREC

Guichet des Associations - 19 rue de la Chaussée - 35400 Saint-Malo

55 adhérents de la région de Saint-Malo, proposant des sorties de 10, 20 et 30 km

Contribution de l'association ABREC (Association Balades entre Rance et Couesnon) à l'enquête publique relative au projet de modification de la servitude de passage des piétons, site du Havre du Lupin, commune de Saint-Coulomb.

Par arrêté préfectoral du 3 octobre 2022, une enquête publique relative à la procédure de modification de la servitude de passage des piétons le long du littoral sur une portion de 1,5 km sise au havre de Lupin est prescrite sur la commune de Saint-Coulomb.

Au niveau du havre du Lupin, le tracé officiel de la servitude de passage des piétons le long du littoral sur la commune de Saint-Coulomb, approuvé par arrêté préfectoral du 2 mars 1982, présentait une traversée de l'anse par un cheminement sur le domaine public maritime et sur la digue d'un ancien moulin à marée. Ce tracé officiel de la SPPL ne correspond plus aux règles du cheminement piéton du fait de la dangerosité et de la submersibilité du tracé.

Le nouveau tracé soumis à enquête publique est un linéaire de 1440 mètres dont 930 mètres déjà inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée et 510 mètres à aménager.

Ce nouveau cheminement permettra à notre association d'organiser des sorties en toute sécurité entre l'Île Besnard et la plage aux Puces sans dépendre des horaires de marée et des hauteurs d'eau et en évitant les rues circulantes de La Guimorais. Nos adhérents pourront profiter de la qualité paysagère du nouveau passage aménagé entre la grève des Mites et le terre plein situé au bout de l'impasse du Moulin de Mer.

L'association ABREC donne un **avis favorable** au projet de modification de la servitude de passage des piétons le long du littoral sur une portion de 1,5 km au havre du Lupin prescrite sur la commune de Saint-Coulomb.



A.B.R.E.C.
Guichet des Associations
19, rue de la Chaussée
35400 SAINT-MALO

